



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

17 MARS 2024

Clubs présents : 20

Clubs représentés : 18

Soit 189 voix sur 276. Le quorum est donc atteint.

Rappel de l'ordre du jour :

- Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président à 10h00
- Proposition de modification des statuts du CRENA pour mise en conformité avec les statuts de la FFE

Ouverture de la séance à 10h00 par le Président.

Mots et remerciement du Président après 2 mandats d'exercices.

Le Président a redonné le contexte de cette AG extraordinaire en expliquant le besoin de mise en conformité des statuts du CRENA par rapport aux statuts de la fédération. Puis il a présenté les adaptations proposées par le Comité directeur :

- Dispositions transitoires concernant le nom CRENA
- Mode d'élection du Comité Directeur
- Fonctionnement en année civile

L'assemblée a débattu sur le mode d'élection au Comité Directeur. En effet, l'enjeu est de conserver un équilibre du nombre de représentants au Comité directeur entre les grands départements et les petits départements. Lors de ce débat a été évoqué l'investissement tout au long de leur mandat des élus au Comité directeur.

Monsieur Guillaume TEXIER propose qu'une profession de foi accompagne la candidature des personnes souhaitant être élues au Comité directeur. Celle-ci permettrait d'évaluer le parcours personnel, les motivations, les sujets sur lesquels le candidat souhaite s'investir, ...

Suite à ce débat, les adaptations des statuts présentées par le Comité Directeur ont été soumis au vote.

126 votes pour / 53 votes contre / 10 votes blanc



Les nouveaux statuts ont donc été adoptés.

Fin de la réunion à 11h15

A Talence, le 17 mars 2024

Certifié exacts et conforme

La secrétaire de séance,

Françoise SUZANNE

Le Président,

Hugues LE MERRE